

## Le "sang" et le "sol"

### Le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain

Maria GRAVARI-BARBAS  
ESTHUA - Université d'Angers

#### Introduction

Au cours des dernières années on a assisté à un élargissement sans précédent des champs thématique, chronologique et spatial du patrimoine.

Cet élargissement correspond à une prise de conscience du public vis à vis des témoins rares et souvent fragiles d'un passé de plus en plus proche<sup>1</sup>.

La sensibilisation du public s'exprime à travers la ré-appropriation de territoires ou d'objets. Elle entraîne l'émergence de nouvelles responsabilités et suscite de nouvelles tâches, souvent confiées à des organismes *ad hoc*<sup>2</sup>.

#### L'évolution de l'environnement associatif

L'extension du champ patrimonial est en effet accompagnée d'une évolution considérable de l'environnement associatif. Si le patrimoine est certainement un des secteurs culturels qui compte les plus anciennes associations, dont certaines remontent à la première guerre mondiale, le nombre de celles-ci s'est considérablement accru à partir du septennat 1974-1981<sup>3</sup>.

Les grandes associations à vocation nationale<sup>4</sup>, émanent généralement d'un groupe restreint, le plus souvent d'une élite aristocratique, intellectuelle ou scientifique (propriétaires de châteaux ou de monuments historiques privés, chercheurs, architectes), mais elles ciblent, grâce à une politique médiatique (édition de revues et bulletins, manifestations, colloques, ou même distribution de prix<sup>5</sup>), un grand public, s'intéressant à la sauvegarde du patrimoine.

En même temps, un grand nombre d'associations est créé à un échelon local. L'année du Patrimoine, en 1980, fut sans doute à l'origine de leur multiplication. Dès cette année, en France, on estimait leur nombre à 6 000<sup>6</sup>. Il s'agit d'associations créées pour la plupart dans un contexte urbain, ayant un objectif qui se résume souvent à la volonté de préserver un seul et

---

<sup>1</sup> Si, en effet, jusqu'à 1981, seulement 30 % des Français affirmaient visiter un monument historique, ce pourcentage passe à 37 % en 1987 et à 57% en 1993. Faucheur, Patrick, 1994, "Mise en valeur du patrimoine et aménagement du territoire", in *Cahiers des Espaces*, No 37.

Par ailleurs, les 12èmes "Journées portes ouvertes" des Monuments Historiques, les 16 et 17 septembre derniers, ont mobilisé 7 millions de visiteurs contre 6,5 millions l'année dernière.

<sup>2</sup> Jeannot, Gilles, 1988, "Du monument historique au patrimoine local, histoire des sociétés savantes et associations de sauvegarde du patrimoine en France depuis 1945", Thèse 3e cycle, dir. Françoise Choay, Paris VIII.

<sup>3</sup> Leniaud, Jean-Michel, 1992, *L'Utopie Française, Essai sur le Patrimoine*, Mengès, Paris.

<sup>4</sup> Pour en citer quelques-unes : "Sauvegarde de l'Art Français", 1914, "La Demeure Historique", 1923, "Les Vieilles Maisons Françaises", 1958, "La Ligue Urbaine et Rurale", "Les Sites et Monuments", "Les Maisons Paysannes de France", "La Section Française de l'ICOMOS", "Gallia Nostra", "Civitas Nostra", "Patrimoine Rhônalpin". On pourrait ajouter les associations du secteur des jeunes bénévoles, comme "Rempart", "Cotravaux", "Le Club du Vieux Manoir", et j'en oublie.

<sup>5</sup> C'est par exemple le cas de la "Ligue Urbaine et Rurale".

<sup>6</sup> Neyret, Régis, 1992, "Le Patrimoine Valeur Ajoutée", in *Le Patrimoine Atout du Développement*, Lyon, Presses Universitaires, pp. 7-17.

unique témoin du passé. Celui-ci est généralement qualifié de "mineur" (de manière explicite ou implicite), de la part des acteurs qui interviennent dans la protection du patrimoine. Il n'attire pas, par conséquent, l'attention des grandes instances et ne justifie pas des mesures de protection ou des fonds importants. C'est la boutique "du coin", l'ancienne usine, la chapelle, ou la vieille école. Des éléments patrimoniaux auxquels un groupe précis s'identifie, parce que ses parents y ont travaillé, parce qu'on y a vécu, parce que ces témoins font partie de l'imaginaire local.

## Le patrimoine facteur d'appartenance

La mobilisation de l'association ou du groupe s'intensifie si le patrimoine en question est menacé. A l'origine de la plupart des associations locales, on trouve en effet la concrétisation d'une réaction de défense pour sauvegarder un monument, un quartier ou un site, menacés par des projets iconoclastes<sup>7</sup>. Dans ce cas, l'opposition au projet revêt un caractère d'opposition sociale (c'est le cas d'un projet qui menace par exemple la composition démographique d'un quartier), ou politique. Nombreuses sont les associations de quartier créées *in extremis* pour s'opposer à un projet ambitieux de "valorisation" d'un élément ou d'un ensemble urbain par la municipalité.

Si donc l'engouement du public pour les richesses patrimoniales s'exprime par une "consommation" touristique focalisée sur quelques monuments majeurs d'envergure nationale<sup>8</sup>, sa mobilisation (donc le passage de la contemplation à l'acte) se concentre sur un patrimoine de proximité, de caractère local. On peut bien évidemment s'intéresser aux problèmes de Venise ou de la Tour de Pise, on peut même *"se sentir aussi autorisés à avoir un avis que les habitants de pure souche"*<sup>9</sup>, mais cela n'entraînera pas, sans doute, la création d'une association dans un petit bourg français.

A un échelon local, la mobilisation d'un groupe pour la sauvegarde d'un bien patrimonial de proximité n'est pas par ailleurs étrangère au fait que le groupe en question se sent souvent dessaisi des éléments patrimoniaux majeurs, pris en charge par les acteurs institutionnels. En effet, la marge de réaction ou d'intervention dans les grands chantiers du patrimoine, devenu au cours des dernières années l'objet d'un nouveau "culte" où s'affairent le Ministère de la Culture avec son "clergé" d'inspecteurs ou d'architectes, les grandes entreprises d'ingénierie culturelle, ou les agences spécialisées, est limitée.

Les actions de sauvegarde sont souvent accompagnées d'un projet ou d'un contre-projet de valorisation, qui propose la réinsertion de l'élément patrimonial dans la vie quotidienne du quartier. Il est souvent proposé d'y installer le centre du quartier, voire les locaux de l'association elle-même. Dans ce cas, la démarche d'identification à un élément patrimonial se concrétise par le réinvestissement concret de celui-ci.

---

<sup>7</sup> Idem. Le patrimoine devient donc aujourd'hui le terrain de rencontre entre administrations et associations, un enchevêtrement de partenaires et d'instances de décision.

<sup>8</sup> Corardelle, Michel, et Alain Monferrand, 1995, *Économie Touristique et Patrimoine Culturel*, Conseil National du Tourisme, Section de l'aménagement touristique, La Documentation Française.

Agnus, Jean-Michel, et Edwige Zadora, 1987, *Repères sur les monuments historiques protégés*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'administration générale et de l'environnement culturel, Département des études et de la prospective, La Documentation Française.

<sup>9</sup> Bourdin, Alain, 1992, "Patrimoine et demande sociale", in *Le Patrimoine Atout du Développement*, Lyon, Presses Universitaires, pp. 21-30.

Il est important de cerner cette démarche d'identification au patrimoine. Selon André Chastel, l'attachement au patrimoine *"explicite une relation particulière entre un groupe juridiquement défini et certains biens matériels tout à fait concrets : un espace, un trésor, ou moins encore"*<sup>10</sup>.

Comme le souligne Jean-Michel Leniaud, le patrimoine n'existe pas a priori. Un processus préalable d'adoption est nécessaire. Le groupe qui se l'approprié *"non seulement comprend sa signification, mais encore s'identifie à travers lui"*<sup>11</sup>.

L'identification à un ensemble de biens patrimoniaux forge le sentiment d'appartenance à un groupe, grâce à un jeu subtil d'inclusion-exclusion. Le patrimoine découle de *"la valeur humaine des possessions, des espaces défendus contre des forces adverses, des espaces aimés"*<sup>12</sup>. Comme l'a écrit Fernand Braudel dans l'Identité de la France,

"une nation ne peut "être" qu'à condition de s'identifier au meilleur, à l'essentiel de soi, conséquemment de se reconnaître au vu des images de marque, de mots de passe connus des initiés".

### **Le patrimoine "sang"**

Mais, parlant du patrimoine, qui sont donc ces initiés disposant des "mots de passe"? La définition courante du patrimoine présente celui-ci comme l'ensemble des biens qui *"descendent, suivant les lois, des pères et des mères aux enfants"*<sup>13</sup> ou bien comme *"les biens de famille qu'on a hérité de ses ascendants"*<sup>14</sup> et qu'on doit à son tour transmettre à ses descendants. C'est le *patrimonium*, ce qui nous vient de nos pères, de ceux qui nous ont donné naissance. Selon ce corpus de définitions, le patrimoine est fondé sur la loi du "sang", sur une filiation directe entre le groupe producteur de richesses (devenues patrimoniales) et ses héritiers. Ceux-ci sont ses gérants actuels mais également les initiés disposant des "mots de passe", permettant de reconnaître ces richesses en tant que patrimoine.

Le patrimoine est en effet lié à la recherche des origines, leitmotiv des préoccupations humaines<sup>15</sup>. Le principe de l'héritage est un des liens éternellement nécessaire à toute construction sociale, dans le sens où seule la tradition permet l'intégration temporelle d'une société : l'en priver c'est la menacer "d'anomie"<sup>16</sup>.

L'héritage des biens patrimoniaux et l'identification d'un groupe à ceux-ci, légitime les actions qui sont menées par lui en vue de sa sauvegarde. Les associations que nous venons d'évoquer, agissent au nom du groupe désigné comme l'héritier d'un bien ou d'un ensemble de biens, par opposition donc à un ensemble d'acteurs institutionnels, qui eux, voient leur légitimité mise en cause.

Dans un territoire urbain, cette action revêt une importance particulière. L'éclatement des modes de vie, la désagrégation des pratiques sociales, le morcellement des rapports entre les habitants, permettent au patrimoine "sang" de jouer un rôle fédérateur, à travers une démarche d'identification. Ils lui permettent également de légitimer des actions d'opposition aux pouvoirs

---

<sup>10</sup> Chastel, André, 1993, "La notion du patrimoine", in Nora, *Les Lieux de Mémoire, La Nation*, tome 2, Paris, Gallimard.

<sup>11</sup> Leniaud, op.cit.

<sup>12</sup> Bachelard, cité in Parent Michel, 1991, "Les élans sublimés de la mémoire", in *Apologie du Périissable*, sous la direction de Robert Dulau, éd. du Rouergue, p. 13-17.

<sup>13</sup> Dictionnaire Littré.

<sup>14</sup> Dictionnaire Petit Robert.

<sup>15</sup> Responsable, entre autres, de l'apparition de musées d'archéologie et de préhistoire.

<sup>16</sup> Shils, Edward, *Tradition*, Chicago 1981, cité in Poulot Dominique, 1994, *Bibliographie de l'Histoire des Musées de France*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.

institutionnels. L'élément patrimonial devient alors le "drapeau" d'un groupe, le fondement de sa résistance, l'objet de démarches concrètes, le pôle fédérateur.

Le processus d'identification au patrimoine est donc essentiel, puisqu'il permet non seulement la survie du bien patrimonial mais aussi l'identification d'un groupe, fédéré autour de l'élément patrimonial.

En d'autres termes, la fédération des individus autour d'un élément patrimonial permet non seulement de *le* défendre, mais aussi de *se* défendre, voire passer de la "défensive à l'offensive" notamment par l'affirmation d'une autre option politique, exprimée elle aussi par le biais du patrimoine.

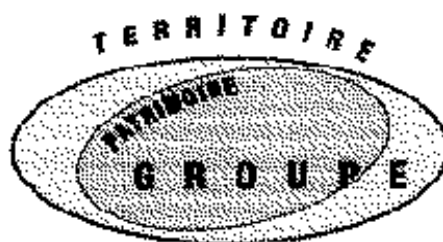


Schéma 1.

L'identification d'un groupe à un territoire est donc exprimée essentiellement à travers les éléments patrimoniaux *matériels*, portés par le territoire. Nous sommes ici dans un schéma où le groupe en question, installé sur un territoire (en l'occurrence urbain), adopte, en tant qu'héritier du groupe créateur, le patrimoine de son territoire. Dans ce cas de figure, il existe, pour le groupe, une correspondance territoire - patrimoine (schéma 1).

### Le patrimoine "sol"

Le schéma est tout autre quand le patrimoine est transmis par le territoire lui-même à un groupe qui ne se reconnaît pas dans l'héritage du groupe créateur, qui ne s'identifie donc pas aux richesses historiques, artistiques, ethnologiques héritées du territoire.

On pourrait, certes, contester ici l'emploi du terme "patrimoine". Si effectivement celui-ci n'existe pas a priori, comme nous l'avons montré, comment peut-on qualifier de patrimoniaux les biens qui sont ignorés en tant que tels par le groupe qui les a hérités ? En fait on tient compte ici des richesses artistiques, esthétiques, historiques, importantes pour un autre groupe qui se reconnaît dans ce patrimoine, ce groupe pouvant s'étendre, dans certains cas, à l'humanité <sup>17</sup>.

Deux problèmes peuvent alors se poser :

- Le premier concerne la survie du patrimoine lui-même. N'ayant pas pu établir des liens identitaires avec les héritiers du sol, aboutissant à son "adoption", il n'est pas pris en compte en tant que bien patrimonial par ses gérants actuels. Les exemples sont nombreux, mais le cas des édifices cultuels est le plus représentatif. On peut citer celui des synagogues grecques, laissées à l'abandon après l'extermination quasi totale des juifs au cours de la deuxième guerre mondiale, et cela malgré leur incontestable intérêt architectural et artistique<sup>18</sup>. C'est également le cas de

<sup>17</sup> On rejoint ici la définition du Patrimoine Mondial, selon l'UNESCO.

<sup>18</sup> Batopoulos, Nikos, 1995, "Synagoges stin Ellada", (Les Synagogues en Grèce), journal *Kathimerini*, 2 avril 1995.

l'architecture religieuse musulmane héritée de l'occupation ottomane : en Grèce, un grand nombre de mosquées ont péri au cours des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, délibérément ou par un lent processus de détérioration; d'autres le seront dans les années à venir, car cette marche se poursuit<sup>19</sup>. C'est inversement le cas de l'architecture religieuse orthodoxe dans les anciens foyers de l'hellénisme, aujourd'hui en territoire turc. Ici aussi, des témoins majeurs de l'architecture byzantine ont subi les effets de l'abandon. Les dégâts ont pu être limités seulement là où il y a eu reconversion de l'édifice, donc ré-appropriation fonctionnelle, sinon affective<sup>20</sup>, par les héritiers du sol.

Les cas évoqués, extrêmes, soulignent les rapports difficiles avec des richesses artistiques qui font appel à un passé douloureux ou simplement inconfortable, que l'on préfère effacer (on recherche dans le passé beaucoup plus la justification du présent que sa remise en cause) ou oublier : dans la plupart des cas, la disparition des témoins du passé est due à l'indifférence. Certains seraient par ailleurs tentés de dire que la notion même de "patrimoine mondial" est utopique ou trop abstraite, puisque l'élément patrimonial échappe alors à un processus d'adoption par le groupe qui devrait être concerné – en l'occurrence l'humanité<sup>21</sup>.

- Le deuxième problème est d'ordre différent. Nous avons évoqué le rôle fédérateur du patrimoine qui peut se transformer dans certains cas en outil d'opposition sociale ou politique. Les cas que nous venons d'évoquer soulignent le fait qu'il n'existe pas toujours, pour un groupe, une correspondance patrimoine-territoire.

Cependant, dans ces exemples, si l'identification au territoire ne s'opère pas à travers un ensemble de biens patrimoniaux (non reconnus), elle en est assurée à travers d'autres. Si le patrimoine laisse de côté certaines unités, il en englobe d'autres, et assure donc toujours une fonction fédératrice, sociale, culturelle, politique (schéma 2).

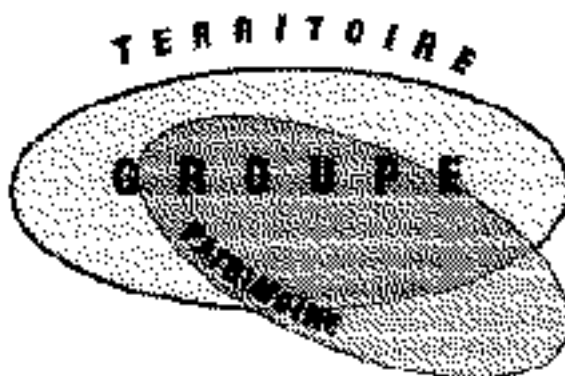


Schéma 2.

<sup>19</sup> Sotiriou-Dorovini, Ioanna, 1995, "To Yeni Tzami kai to Azizié Hamam", (La Yeni mosquée le hamam Azizié), journal *Kathimerini*, 21 mai 1995.

<sup>20</sup> La sauvegarde des églises orthodoxes (au moins pour ce qui concerne le bâti) a pu être assurée notamment là où il y a eu reconversion de l'édifice en mosquée, donc adoption "affective" du monument à travers le culte.

<sup>21</sup> Comme le note par ailleurs J.P. Babelon, "la notion des chefs d'oeuvre de l'art universel patronné par l'Unesco et mise en oeuvre par Icomos, marque un retour au tableau prestigieux des "merveilles du monde", inventée par l'universalisme antique", ce qui ne correspond pas effectivement au contexte actuel. Babelon J.-P. et Chastel André, La notion de patrimoine, (première éd. Revue de l'Art, 49/1980), Aubenas, Ed. Liana Levi, 1995, p. 104.

## Le patrimoine exterritorialisé

Examinons maintenant le cas d'un quartier dans une périphérie urbaine. Nous avons souvent affaire à une population installée récemment, accusant une mobilité importante, ou ayant des origines très diverses (habitants de souche, rapatriés, immigrés, saisonniers). Dans certaines banlieues le *turn-over* est de quatre ans en moyenne<sup>22</sup>. Le processus de territorialisation ne passe pas dans un premier temps par le biais du patrimoine. Si le territoire est marqué et jalonné par les groupes, ces jalons peuvent ne pas avoir une représentation matérielle de "signal urbain", de monument, en tout cas pas forcément une représentation patrimoniale. Quant aux références patrimoniales du groupe, elles peuvent faire appel à d'autres territoires, ou être dénuées de support territorial.

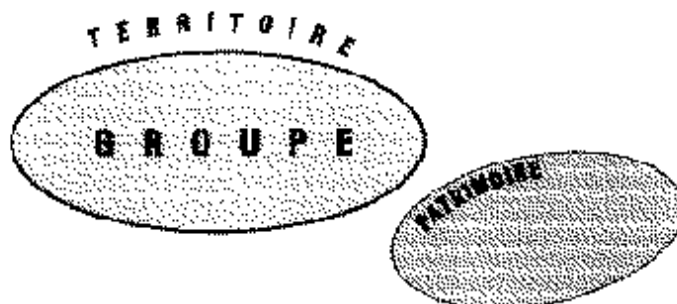


Schéma 3.

Le patrimoine peut en effet se concentrer dans des traditions orales ou artisanales, présentant, elles aussi, une grande "mobilité", dans le sens où elles sont en mesure d'accompagner le groupe dans ses migrations. On peut donc évoquer dans ce cas de figure, sinon une absence, en tous cas un phénomène d'exterritorialisation du patrimoine (schéma 3).

L'absence de repères patrimoniaux territorialisés, prive le groupe d'une expression identitaire spatialement exprimée, à travers des lieux affectifs. Elle le prive aussi d'un outil de contrôle (par le biais d'un consensus ou d'une opposition) de son territoire.

## Patrimonialisation - Territorialisation

Cette situation a suscité des réactions de la part de ceux qui voient dans le patrimoine un outil de fixation d'un groupe à un territoire. Il s'agit de ceux qu'on peut appeler les "entrepreneurs de localisation" pour emprunter l'expression d'Alain Bourdin, "*ceux qui par leur fonction, ou pour d'autres raisons, ont intérêt à ce que les groupes s'attachent à un lieu*"<sup>23</sup>. L'opposition étant préférable à l'anomie, au premier rang de ces entrepreneurs de localisation, on trouve évidemment les maires<sup>24</sup>.

Ainsi, l'absence de liens identitaires entre une population et son territoire, a alimenté, au cours des dernières années de nouveaux discours prônant la "monumentalisation des

<sup>22</sup> Il s'agit notamment de villes-banlieues dominées par des grands ensembles. La mobilité de la population à Chenôve est de 4 ans en moyenne.

<sup>23</sup> Bourdin, Alain, "Patrimoine et Demande Sociale", in *Le Patrimoine Atout du Développement*, Lyon, Presses Universitaires, 1992, pp. 21-30.

<sup>24</sup> A.M.V.B.F. (Association des Maires Ville et Banlieue de France), *Connaître et Valoriser le Patrimoine Culturel des Villes de Banlieue*, Actes de Séminaire, octobre 1988.

banlieues"<sup>25</sup> et la création, voire l'invention *ex nihilo*, d'objets appelés à jouer le rôle du Monument (sinon du Monument Historique). Il s'agit de faire accéder les territoires de la périphérie urbaine au rang du "territoire - patrimoine", monopolisé jusqu'à une date assez récente par le centre historique.

La démarche n'a rien de surprenant. En effet, au cours du siècle, on est conceptuellement passé de l'élément patrimonial isolé, à l'ensemble monumental, au centre historique urbain et finalement (et timidement) à l'organisme urbain dans sa totalité<sup>26</sup>. Les démarches qui visent à montrer les mérites du patrimoine de la périphérie urbaine et à le valoriser se multiplient et s'organisent<sup>27</sup>. Ce phénomène a exigé une mutation conceptuelle portant non seulement sur l'extension spatiale mais aussi sur l'extension thématique du champ patrimonial : parlant de patrimoine de banlieue on pensera probablement à d'autres témoins que ceux pris en compte par la Direction du Patrimoine<sup>28</sup>. Celle-ci s'efforce cependant de suivre : on a ainsi assisté à la réhabilitation des "tags" – les graffitis qui fleurissent sur les murs des banlieues – suite à une exposition organisée sous la coupole du Musée National des Monuments Français<sup>29</sup>.

Cette extension de la notion du patrimoine, exprime une volonté d'échapper au "risque majeur" qui est :

"avant tout la disqualification et l'homogénéisation de nos lieux de vie...Il suffit de penser à nos banlieues et aux disgracieuses zones commerciales et artisanales qui cernent le moindre de nos villages"<sup>30</sup>.

Le patrimoine deviendrait alors un rempart contre l'espace vague et anémique.

La démarche mérite une analyse. Le patrimoine, nous l'avons montré, n'existe pas a priori. Or, il lui est demandé ici d'exister a posteriori, ce qui n'est pas dénué de paradoxes. On impose ainsi une correspondance spatiale (jusqu'alors inexistante) entre le patrimoine et le territoire d'un groupe, c'est à dire on opère, de force, une *patrimonialisation du territoire*.

Il convient ici de souligner la différence essentielle entre *patrimonial* et *patrimonialisation*. La première notion, propose une lecture "pérennaliste" du patrimoine qui insiste sur le "temps long". La seconde insiste sur le caractère profondément contingent de la forme patrimoniale et particulièrement sur son lien avec la culture politique contemporaine<sup>31</sup>.

Dans ce dernier cas, la désignation des objets élus, susceptibles d'accéder au rang patrimonial, est ordonnée de l'extérieur, de la part de décideurs et d'acteurs appelés à intervenir dans un territoire mal intégré au vécu de sa population. Le patrimoine est alors appelé à jouer le rôle qui lui est généralement attribué, à savoir celui du *ciment identitaire*. On peut voir dans le processus de patrimonialisation présenté ci-dessus, un exercice intellectuel périlleux, caractérisé à l'évidence par une volonté de "brûler les étapes".

---

<sup>25</sup> Entretien de Oriol Bohigas, 1994, in *La ville, six interviews d'architectes*, Le Moniteur.

<sup>26</sup> Choay, Françoise, 1992, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil.

<sup>27</sup> A.M.V.B.F., idem

Dans ce type de démarches, on peut citer le Projet de Valorisation du Patrimoine de la ville de Rézé, à l'initiative de la municipalité, élaboré par l'agence d'Ingénierie Culturelle "Prospective et Patrimoine".

<sup>28</sup> C'est à dire un patrimoine généralement caractérisé de "monumental". Cependant, en l'absence d'une doctrine précise, la définition du patrimoine selon la Direction du Patrimoine fait état d'un certain éclectisme, soumis à la politique et aux effets de "l'air du temps". Elle reste donc dans un flou relatif.

<sup>29</sup> Exposition de graffitis organisée par le Ministère de la Culture au Musée National des Monuments Historiques, Palais de Chaillot, 1992.

<sup>30</sup> Augé, Marc, 1991, "Le Patrimoine contre la Mort", in *Apologie du Périssable*, sous la direction de Robert Dulau, éd. du Rouergue, p. 331-333.

<sup>31</sup> Poulot, Dominique, op.cit.p. 15.

Des études ont mis en évidence la parenté conceptuelle qui rapproche le patrimoine et le territoire<sup>32</sup>. Or, les concepts de territorialisation et de patrimonialisation n'en gardent pas moins leur autonomie relative, même si, effectivement, l'ultime et décisive étape d'enracinement correspond à la patrimonialisation du territoire.

En effet, si la territorialisation trouve ses racines dans le passé, elle est solidement ancrée dans le présent. En revanche, la patrimonialisation, passe inévitablement par une étape de déconnexion avec le présent. Un objet, un ensemble, un espace devient patrimonial après avoir consommé sa rupture avec le présent, après avoir perdu sa valeur d'usage. Comme Chastel et Babelon l'ont démontré, l'objet devenant élément de patrimoine, change de fonction et de nature.

## Conclusion

Depuis quelques années, on est donc entré dans une logique de patrimonialisation du territoire urbain, logique exprimée jusqu'à un certain degré par l'évolution du cadre juridique<sup>33</sup>. Or, pour l'instant, celle-ci n'est exprimée que par une élite scientifique ou institutionnelle, en porte-à-faux avec la perception du patrimoine par les individus<sup>34</sup>.

Cette logique compte par ailleurs sur la pérennité de la notion de patrimoine matériel, correspondant au patrimoine "sang", mais elle ne peut pas s'appliquer au patrimoine immatériel (l'oral, les traditions, les savoir-faire), même si ce dernier est inclus dans le concept<sup>35</sup>.

D'ailleurs, dans les débats sur la notion du patrimoine, on sent bien une difficulté à admettre l'existence ou la nature intrinsèque du patrimoine immatériel : *"Comment interpréter le patrimoine sans tenir compte de l'assise spatiale, donc territoriale ?"*<sup>36</sup>

Les analyses de la notion du patrimoine, abondantes au cours des deux dernières décennies, ont plus insisté sur l'*objet* (traité généralement comme un patrimoine - identité nationale : patrimoine "sang" et "sol" à la fois) que sur le *sujet*, à savoir les différents groupes sur le territoire national, pour lesquels le patrimoine est investi de sens multiples et différents. Les situations plus complexes ont été évacuées. Or, dans un contexte d'éclatement multiculturel, pouvons-nous rester dans une logique unanimiste, dont la facticité est souvent notoire ?

Si le patrimoine "sang" présente les attributs courants de l'élément patrimonial, assurant ainsi l'ensemble des rôles qu'il est appelé à jouer, et notamment celui de l'élément fédérateur, le patrimoine "sol", ou le patrimoine "exterritorialisé", nécessitent une approche différente, pour qu'ils puissent assurer ces rôles.

Le patrimoine "sol", paraît généralement pris en compte par les mesures de protection dans les pays développés ayant une législation sur le patrimoine, même si celle-ci présente des

---

<sup>32</sup> Di Méo, Guy, 1995, "Patrimoine et Territoire, une Parenté Conceptuelle", in *Espaces et Sociétés, Méthodes et enjeux spatiaux*, No 78, L'Harmattan.

<sup>33</sup> Loi de 1913, périmètre de 500 m, loi 1930, secteurs sauvegardés 1962, ZPPAU 1983, ZPPAUP 1993. Le cadre juridique accuse évidemment un retard notable par rapport à l'élargissement conceptuel du champ spatial du patrimoine.

<sup>34</sup> Selon une enquête menée par l'Association des Maires Ville et Banlieue de France, la grande partie de la population des villes-banlieues est peu ou pas sensibilisée par son patrimoine. Les références patrimoniales, quand elles existent, se focalisent essentiellement sur la ville-centre. A.M.V.B.F., op.cit. p. 7.

<sup>35</sup> C'est le cas des *"lieux de mémoire"*, expression récente, qui visait à combler le vide du patrimoine immatériel, expression qui est par ailleurs ambiguë, dans le sens où la mémoire n'a pas de "lieu". Le Ministère de la Culture cherchait cependant *"des lieux profondément matériels, de terre et de pierres, qu'une sorte d'osmose avec les événements, les hommes ou les oeuvres qu'ils ont vécus arrache à leur existence naturelle tout en les soustrayant à l'univers abstrait de la culture"*. Leniaud, op. cit. p. 122.

<sup>36</sup> Di Méo, Guy, op.cit. p. 16.

Il faut souligner par ailleurs les difficultés réelles des démarches visant à prendre en compte aujourd'hui le patrimoine immatériel. "L'affaire" du Fouquet's a démontré les limites de la protection d'un patrimoine immatériel tel qu'une griffe prestigieuse, la désignation d'un grand cru, un savoir faire. La loi de 1913, fondée sur une distinction entre les biens meubles et immeubles, n'était en rien adaptée à la protection des choses immatérielles. Voir Leniaud, op.cit. p. 120.



lacunes et des décalages notables. Il faut cependant rester prudent quant aux modalités du choix des éléments pris en compte, opération éminemment délicate qui relève de la question : "comment écrit-on l'histoire " ? Dans les pays qui commencent à s'intéresser à la question, les choses sont plus difficiles. Cependant, on peut imaginer que dans une économie mondialisée, la protection du patrimoine "sol" (au moins là où celui-ci a aussi une dimension économique) n'est qu'une question de temps.

Le patrimoine exterritorialisé nécessite, en revanche, une approche beaucoup plus nuancée. Que conservent les populations déracinées, les nouveaux nomades de nos villes ? Souvenirs, coutumes, chants, danses, traditions orales ? Une fois les ponts rompus, que reste-t-il des éléments matériels d'un ex-patrimoine ? Presque rien, que des images, difficilement transposables dans un nouveau territoire. Comment traiter ce patrimoine immatériel, sans ancrages dans les nouveaux territoires, dans le nouveau port d'attache du groupe ?

Dans le cas des périphéries urbaines que nous avons évoquées préalablement, la "monumentalisation", plutôt que de *patrimonialiser le territoire*, tendance actuellement esquissée, consisterait davantage à *territorialiser le patrimoine*, démarche qui nécessiterait un cadre urbain souple, "façonnable" et adaptable. Réflexion utopique dans notre société, où le patrimoine est aussi une mémoire monnayable, un élément répondant à des "normes" précises ? Peut-être, mais à cinq ans du deuxième millénaire, à l'ère de l'immatériel, des autoroutes de l'information, de l'image instantanée, où la prophétie du "domaine urbain du non-lieu" semble être accomplie<sup>37</sup>, on peut se sentir autorisés à plaider pour une prise en compte du patrimoine exterritorialisé et du patrimoine nomade.

\*\*\*\*\*

---

<sup>37</sup> On se réfère ici à la notion du "*non-place urban realm*", proposée par Melvin Webber, voulant désigner la création de l'image composite d'un environnement urbain cosmopolite, indépendant du contexte urbain existant. Webber, Melvin, 1964, "The Urban Place and the Non-Place Urban Realm", in *Explorations in Urban Structure*, Philadelphia, éd. Melvin Webber.